

Programme Choice Rewards

Modalités

Veillez lire attentivement le présent document et le conserver dans un endroit sûr, car il définit les modalités (les « **modalités** ») du programme de récompenses de carte de crédit (le « **programme de récompenses de carte de crédit** ») lié au compte de carte de crédit émis par MBNA (le « **compte de carte de crédit avec récompenses** ») qui permet d'obtenir et d'accumuler des points Choice Rewards (les « **points** ») qui peuvent être échangés contre des produits ou services comme il est stipulé ci-dessous. Vous êtes automatiquement inscrit au programme de récompenses de carte de crédit, et ce, sans frais additionnels. Toutefois, il faut répondre à certains critères d'admissibilité (définis ci-après) pour pouvoir accumuler et échanger des points aux termes du programme de récompenses de carte de crédit.

Provinces et territoires, à l'exclusion du Québec :

Le présent paragraphe s'applique seulement aux résidents des provinces et territoires du Canada autres que le Québec. Il est important de noter que les modalités énoncées dans le présent document : i) se rapportent uniquement au programme de récompenses de carte de crédit; ii) remplacent toutes les modalités publiées précédemment relativement au programme de récompenses de carte de crédit; et iii) sont indépendantes et distinctes des modalités liées au compte de carte de crédit avec récompenses.

Province de Québec :

Le présent paragraphe s'applique seulement aux résidents du Québec. Il est important de noter que les modalités énoncées dans le présent document : i) se rapportent uniquement au programme de récompenses de carte de crédit; ii) remplacent toutes les modalités publiées précédemment relativement au programme de récompenses de carte de crédit; et iii) font partie des modalités liées à la Convention de compte MBNA liée à votre compte de carte de crédit avec récompenses.

1. **Définitions.** Outre les termes définis ci-dessus ou ailleurs dans le présent document,

« **compte** » désigne le compte dans lequel sont inscrits tous les points que vous accumulez dans le cadre d'opérations admissibles effectuées au moyen du compte de carte de crédit avec récompenses et de programmes promotionnels relativement au programme de récompenses de carte de crédit;

« **MBNA** » désigne La Banque Toronto-Dominion, exploitant une division sous le nom de MBNA;

« **achat net** » désigne l'achat de produits et/ou de services effectué par vous ou votre/vos utilisateur(s) autorisé(s) au moyen de votre compte de carte de crédit avec récompenses, plus ou moins tout ajustement apporté à votre compte de carte de crédit avec récompenses à l'égard de ces achats. Les achats nets ne comprennent pas ce qui suit : les frais d'intérêts; les opérations d'avances de fonds et de transferts de soldes (y compris les chèques d'accès et les dépôts à un compte bancaire); les soldes pouvant être transférés entre les comptes de carte de crédit MBNA ou les comptes de sociétés affiliées à MBNA; les avances de fonds réaffectées aux achats; l'achat d'équivalents de trésorerie, y compris les devises, les chèques de voyage, les mandats, les virements télégraphiques, les transferts d'argent entre personnes, les paris, les billets de loterie ou les jetons de casino; les débits non autorisés (y compris ceux effectués au moyen d'un compte de carte de crédit avec récompenses perdu, volé, annulé ou utilisé frauduleusement); les primes d'assurance-crédit; les frais de dépassement de la limite de crédit; et les autres frais et débits portés à votre compte de carte de crédit avec récompenses; et par conséquent, vous n'accumulerez aucun point dans le cadre de ces opérations;

« **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent la personne au nom de laquelle MBNA a ouvert le compte de carte de crédit avec récompenses.

2. **Reconnaissance.** L'utilisation de votre compte de carte de crédit avec récompenses constituera une reconnaissance du fait que vous avez convenu des modalités décrites dans le présent document ayant trait au programme de récompenses de carte de crédit.
3. **Conditions d'admissibilité.** Pour pouvoir participer au programme de récompenses de carte de crédit (c.-à-d. accumuler et échanger des points), vous devez respecter chacune des conditions suivantes :
 - a) avoir un compte de carte de crédit avec récompenses en règle ayant des privilèges de crédit actifs;
 - b) être un membre en règle du programme de récompenses de carte de crédit;
 - c) être un particulier (les sociétés, sociétés de personnes et autres entités ne peuvent pas y participer);
 - d) résider au Canada;
 - e) avoir l'âge légal pour conclure un contrat obligatoire dans la province ou le territoire où vous résidez en permanence.
4. **Programme de récompenses de carte de crédit.** Le programme de récompenses de carte de crédit offre des récompenses sous forme de points portés à votre compte. Les points attribués aux termes du programme de récompenses de carte de crédit n'ont aucune valeur monétaire. Les points sont plutôt accumulés et échangeables de la manière décrite ci-après. Vous assumez l'entière responsabilité de déterminer les modalités alors applicables en ce qui a trait au programme de récompenses de carte de crédit, y compris, mais sans s'y limiter, les modalités liées à l'accumulation, à l'échange et à l'expiration des points.

5. **Accumulation de points.** Après l'activation de votre compte de carte de crédit avec récompenses, vous accumulerez des points sur les achats nets portés à votre compte de carte de crédit avec récompenses comme suit :
- MBNA déterminera le nombre de points que vous avez accumulés au cours de la période du relevé qui vient de se terminer selon les achats nets que vous et/ou votre/vos utilisateur(s) autorisé(s) avez portés à votre compte de carte de crédit avec récompenses pendant la période du relevé. Les points ne sont pas obtenus et ne peuvent être échangés jusqu'à ce qu'ils soient inscrits à votre compte.
 - Sous réserve de l'alinéa 5c), le nombre réel de points accumulés est déterminé en multipliant chaque nouveau dollar canadien (**1,00 \$ CA**) (ou l'équivalent en monnaie canadienne) en opérations d'achats nets par le taux d'accumulation de base indiqué dans le tableau ci-dessous pour votre produit de carte de crédit avec récompenses (le « **taux d'accumulation de base** ») :

Produit	Taux d'accumulation de base
Preferred Choice Rewards MBNA	1 point par tranche de 2 \$ d'achats nets
Merit Choice Rewards MBNA	1 point par tranche de 1 \$ d'achats nets
Select Choice Rewards MBNA	1 point par tranche de 1 \$ d'achats nets
Platinum Select Choice Rewards MBNA	2 points par tranche de 1 \$ d'achats nets
World Elite Choice Rewards MBNA	2 points par tranche de 1 \$ d'achats nets

- Maximum annuel pour l'accumulation de points
 - Voici le nombre maximum de points pouvant être accumulés au cours d'une année civile (le « **plafond annuel** ») :

Produit	Plafond annuel
Preferred Choice Rewards MBNA	100 000 points
Merit Choice Rewards MBNA	100 000 points
Select Choice Rewards MBNA	100 000 points
Platinum Select Choice Rewards MBNA	400 000 points
World Elite Choice Rewards MBNA	Il n'y a aucun plafond annuel.

- De plus, vous pouvez de temps en temps avoir l'occasion d'accumuler des points supplémentaires ou en prime grâce à des offres spéciales qui seront assorties de règles spécifiques.

- e) Les points accumulés grâce aux achats nets inscrits à votre compte de carte de crédit avec récompenses seront arrondis au demi-point le plus près. Plus précisément, si le premier chiffre qui suit la virgule décimale est cinq (**5**) ou un chiffre supérieur à 5, le nombre de points accumulés sera arrondi à la hausse au demi-point le plus près (par exemple, **167,75** points seront arrondis à **168** points).
 - f) Les points figurant sur le relevé mensuel du compte de carte de crédit avec récompenses représentent le nombre de points accumulés pendant la période du relevé ainsi que les ajustements et les échanges de points effectués et toute autre information, selon ce que décide MBNA à l'occasion, jusqu'à la « date de référence », inclusivement, indiquée sur votre relevé.
 - g) Si une opération au moyen d'un compte de carte de crédit avec récompenses faisant l'objet d'un litige en matière de facturation est portée au crédit de votre compte de carte de crédit avec récompenses, la valeur en points de cette opération sera immédiatement déduite de votre compte. Toutefois, si les frais faisant l'objet du litige sont renversés, la valeur en points de l'opération sera alors rajoutée à votre compte.
 - h) La valeur en points d'une opération sera déduite du solde de votre compte lorsqu'un crédit sera inscrit à votre compte de carte de crédit avec récompenses en ce qui a trait aux ajustements qui auront été faits pour des frais facturés antérieurement.
6. **Nouveaux titulaires de carte et titulaires de carte actuels.** Pour les nouveaux titulaires de compte de carte de crédit avec récompenses, l'accumulation de points commencera à la date à laquelle la première opération d'achats nets est portée à votre compte de carte de crédit avec récompenses. Si vous êtes déjà un client de MBNA et que vous convertissez votre compte de carte de crédit actuel admissible en compte de carte de crédit avec récompenses, vous n'accumulerez des points qu'à partir du moment où votre compte de carte de crédit avec récompenses aura été créé par MBNA et que la première opération d'achats nets aura été portée à votre compte de carte de crédit avec récompenses. Aucun point ne sera attribué rétroactivement.
7. **Renseignements sur le compte.** MBNA assumera l'entière responsabilité de la gestion du nombre de points accumulés par vous aux termes du programme de récompenses de carte de crédit. Vous recevrez régulièrement des renseignements détaillés au sujet de l'état de votre compte. Vous pouvez également communiquer avec MBNA (comme il est indiqué ci-après) pour toute demande de renseignements relative à votre compte.
8. **Demandes de renseignements.** Pour les demandes de renseignements au sujet de votre compte et/ou du programme de récompenses de carte de crédit, veuillez communiquer avec MBNA :
- i) en ouvrant une session, à l'adresse www.mbna.ca/french/index;
 - ii) par téléphone, au 1-800-870-3675 (service 24 heures – sans frais) ou
 - iii) par la poste, à l'adresse CP 9614, Ottawa Ontario K1G 6E6.

9. **Échange.** Tous les échanges de points peuvent uniquement être effectués conformément aux présentes modalités.
- a) Afin d'échanger des points ou de faire des demandes au sujet du programme de carte de crédit avec récompenses et/ou de votre compte :
- i. Vous devez communiquer avec MBNA : i) en ouvrant une session à l'adresse www.mbna.ca/french/index; ou ii) par téléphone, au 1-800-870-3675 (sans frais).
 - ii. Les échanges doivent être faits selon les tranches minimales que nous déterminons, et certains frais peuvent s'appliquer à certains échanges. Pour connaître ces tranches d'échange minimales, vous pouvez communiquer avec nous ou vous rendre à www.mbna.ca.
 - iii. MBNA détermine à sa seule appréciation les options d'échange qui vous sont offertes. MBNA peut vous offrir diverses options d'échange pour les points aux termes du programme de récompenses de carte de crédit. Par exemple, les options de récompenses en argent peuvent inclure des crédits de relevé de compte de carte de crédit récompenses, des dépôts électroniques à votre compte-chèques personnel ou des dons de bienfaisance à des organismes de bienfaisance participants. Ouvrez une session à mbna.ca pour obtenir tous les détails.
- b) **Échange contre un voyage** : Les points peuvent être échangés contre des voyages au taux de **100** points par **1,00 \$** afin de payer une prime-voyage, y compris les taxes ou d'autres frais que vous devrez assumer. Si vous n'avez pas assez de points pour payer une prime-voyage particulière, vous pouvez régler le solde de la prime-voyage à l'aide du crédit dans votre compte de carte de crédit avec récompenses. Des frais d'administration de **25,00 \$** (plus les taxes applicables) s'appliqueront à chaque échange contre un voyage effectué par téléphone. Il n'y a pas de frais pour les échanges contre un voyage effectués à partir de votre compte de services bancaires en ligne MBNA.
- c) **Échange contre de l'argent.** Les points peuvent être échangés contre une prime en argent au taux de **100** points par **1,00 \$**. Dans le cadre des options relatives aux primes en argent (une « **prime en argent** »), il faut échanger un minimum de **5 000** points et, par la suite, les primes en argent doivent respecter les tranches minimales comme le détermine MBNA à l'occasion. Les échanges contre une prime en argent ne peuvent être effectués qu'à l'aide des points.
- d) **Échange contre de la marchandise** : Le nombre de points requis pour obtenir une récompense est fixé dans le ou les catalogues de récompenses applicables ou sur des sites Web rendus accessibles par MBNA aux termes du programme de récompenses de carte de crédit. Tous les échanges de points contre des marchandises ne sont offerts qu'au taux ou au prix présenté dans le catalogue de récompenses ou sur le site Web applicable et qui peut varier à l'occasion. Cette marchandise ne peut être offerte que dans des quantités limitées et peut être assujettie à d'autres modalités communiquées au moment où vous échangez vos points contre des primes. Si vous n'avez pas

assez de points pour payer une prime-marchandise particulière, vous pouvez régler le solde de la prime-marchandise à l'aide du crédit dans votre compte de carte de crédit avec récompenses.

- e) L'échange de points dans le cadre du programme de carte de crédit avec récompenses (contre une récompense en argent ou autre) n'entraînera pas de réduction correspondante de votre paiement minimal exigible à l'égard de votre compte de carte de crédit avec récompenses pendant le mois au cours duquel les points sont échangés. La valeur d'une récompense en argent obtenue à l'échange de points sera plutôt appliquée comme un crédit sur le nouveau solde exigible de votre compte de carte de crédit avec récompenses au moment de l'échange. Vous devrez quand même payer le paiement minimal exigible en entier figurant sur votre relevé conformément aux modalités de votre compte de carte de crédit récompenses.
10. **Impôt.** Vous assumez l'entière responsabilité de toute obligation fiscale personnelle découlant de votre participation au programme de récompenses de carte de crédit. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité afin d'examiner les incidences fiscales qui s'appliquent à vous. Vous comprenez et acceptez que MBNA ne remettra pas de reçu aux fins de l'impôt relativement au programme de récompenses de carte de crédit. Vous acceptez par les présentes de libérer MBNA et ses sociétés affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs à l'égard de l'ensemble des réclamations relatives à une obligation fiscale découlant de votre participation au programme de récompenses de carte de crédit.
11. **Interprétation et litiges.** Les interprétations, questions ou litiges concernant le programme de récompenses de carte de crédit seront résolus à la seule appréciation de MBNA et toutes les décisions prises par MBNA seront définitives.
12. **Confidentialité.** Vous consentez et autorisez MBNA, ses sociétés affiliées, mandataires et fournisseurs de services tiers non affiliés avec qui l'une des parties précitées a conclu un contrat visant la gestion du programme de récompenses de carte de crédit à partager des renseignements à votre sujet et concernant votre compte de carte de crédit avec récompenses et le programme de récompenses de carte de crédit s'il s'avère nécessaire de le faire pour mettre en vigueur, administrer, appliquer ou respecter les modalités du programme de récompenses de carte de crédit. Parmi les exemples de renseignements pouvant être partagés, il y a notamment les renseignements suivants : nom, adresse, numéro de téléphone, achat et valeur de l'opération et renseignements précis nécessaires pour administrer les programmes de réduction, concours et autres offres promotionnelles, pour mieux vous connaître et pour concevoir des produits qui pourraient vous intéresser. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des modalités relatives à la protection des renseignements personnels qui se rapportent à la division exploitée sous le nom de MBNA, veuillez visiter notre site Web à www.mbna.ca/francais/privacy/index.jsp.

13. Modifications du programme de récompenses de carte de crédit. Le programme de récompenses de carte de crédit et ses avantages sont offerts à la discrétion de MBNA.

a) Provinces et territoires, à l'exclusion du Québec :

Le présent alinéa 13a) s'applique seulement aux résidents des provinces et territoires du Canada autres que le Québec. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes modalités en totalité ou en partie, et ce, à tout moment, à condition toutefois que MBNA vous fasse parvenir un avis à l'adresse qui figure dans nos registres au moment où nous envoyons l'avis (ce qui peut comprendre l'affichage des modifications à jour sur notre site Web ou leur envoi à votre adresse électronique ou l'envoi d'un avis relatif aux modifications joint à votre relevé mensuel), si les modifications apportées aux modalités ont des répercussions sur : i) les critères d'admissibilité au programme de récompenses de carte de crédit; ii) l'accumulation de points ou de toute autre récompense (notamment l'imposition ou la modification d'une limite quant au nombre de points pouvant être accumulés); iii) la valeur des points accumulés; iv) l'échange de points, y compris les options d'échange à votre disposition, conformément au programme de récompenses, afin d'ajouter ou de modifier les lois applicables; v) les frais liés au programme de récompenses de carte de crédit, y compris l'ajout de nouveaux frais; et vi) le transfert, l'annulation ou l'expiration de points ou d'autres récompenses.

b) Province de Québec :

Le présent alinéa 13b) s'applique seulement aux résidents du Québec. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes modalités au sujet :

- des critères d'admissibilité au programme de récompenses de carte de crédit;
- de l'accumulation de points ou de toute autre récompense (notamment l'imposition ou la modification d'une limite quant au nombre de points pouvant être accumulés);
- du nombre de points accumulés dans votre compte sans modifier leur valeur globale;
- de l'échange de points, y compris les options d'échange à votre disposition, conformément aux lois applicables;
- des frais liés au programme de récompenses de carte de crédit, y compris l'ajout de nouveaux frais;
- du transfert, de l'annulation ou de l'expiration de points ou d'autres récompenses;
- de la valeur d'échange des points, sans modifier la valeur monétaire des points déjà accumulés au moment où le changement entre en vigueur;
- des avantages au titre du programme de récompenses de carte de crédit;
- des modalités associées à l'échange de primes-voyages ou de primes-marchandises, à l'échange contre de l'argent ou à toute autre récompense;
- de la gestion de votre compte;

- des obligations et responsabilités (y compris en matière de taxes) en vertu du programme de récompenses de carte de crédit;
- de la manière dont nous pouvons modifier ou résilier le programme;
- de la propriété du programme de récompenses de carte de crédit;
- de la communication entre vous et nous et de la gestion des renseignements personnels relativement au programme de récompenses de carte de crédit;
- de toute autre modalité du programme de récompenses de carte de crédit.

Si une telle modification se rapporte à un élément essentiel des modalités, nous enverrons un avis écrit clair et lisible à votre adresse figurant dans nos dossiers au moment de l'envoi de l'avis, entre le **60^e** et le **90^e** jour précédant l'entrée en vigueur de la modification, énonçant la nouvelle disposition seulement, ou la disposition modifiée et sa version antérieure, ainsi que la date de l'entrée en vigueur de la modification. Nous pouvons effectuer toute autre modification à tout moment, avec ou sans préavis, et un tel préavis peut être donné en affichant les changements mis à jour sur notre site Web ou en les envoyant à votre adresse courriel, ou en donnant avis des modifications avec votre relevé mensuel.

14. Résiliation. MBNA peut suspendre ou résilier le programme de récompenses de carte de crédit en tout temps sur présentation d'un préavis à votre intention.

Toute violation des modalités de votre part peut entraîner le paiement de dommages-intérêts, la cessation de votre admissibilité au programme de récompenses de carte de crédit et/ou la perte ou la révocation des points. Vous aurez le droit d'échanger les points accumulés pendant la durée du programme de récompenses de carte de crédit jusqu'à la date de résiliation du programme de récompenses de carte de crédit.

15. Transfert des points. Les points ne peuvent être transférés en aucun cas, y compris, mais sans s'y limiter, en cas de décès ou dans le cadre de procédures légales entre conjoints ou autrement.

16. Exclusion/confiscation des points.

- a) MBNA se réserve le droit d'empêcher quiconque de participer au programme de récompenses de carte de crédit, de refuser d'attribuer des points et/ou de fermer votre compte de carte de crédit avec récompenses, à son seul gré, si vous ou toute autre personne utilisant votre compte de carte de crédit avec récompenses avez enfreint les présentes modalités, y compris, mais sans s'y limiter, en commettant des actes frauduleux ou des abus.
- b) Si vous fermez volontairement votre compte de carte de crédit avec récompenses, les points non échangés pourront alors être échangés si votre demande d'échange a été reçue par MBNA dans les **120** jours suivant votre demande de fermeture de votre compte de carte de crédit avec récompenses. Tous les points non échangés seront automatiquement, immédiatement et irrévocablement confisqués après cette période de **120** jours.

- c) Si MBNA ferme votre compte de carte de crédit avec récompenses, que ce soit en raison de fraude, d'abus, de non-paiement, de non-renouvellement, de décès ou pour tout autre motif, tous les points non échangés seront automatiquement, immédiatement et irrévocablement confisqués à la fermeture de votre compte de carte de crédit avec récompenses.
17. **Renonciation.** Aucun délai ni aucune omission de MBNA dans l'exercice d'un droit ou d'un recours prévu dans les présentes modalités ne doit être considéré comme étant une renonciation à l'exercice de ce droit ou de ce recours, ni ne doit être interprété comme tel. MBNA peut, à son seul gré, renoncer à l'application rigoureuse, à l'exécution ou au respect par vous de l'une des présentes modalités. Ces renoncations ne modifieront pas, n'auront pas d'incidence ni ne porteront atteinte aux autres droits et recours de MBNA et ne seront en vigueur que dans le cas et aux fins spécifiques pour lesquels elles ont été prévues, et elles ne seront pas réputées comme une renonciation à tout autre droit ou recours de MBNA par suite de tout autre manquement aux présentes modalités.
18. **Indemnisation.** Vous acceptez de dégager MBNA et ses administrateurs, dirigeants, mandataires, employés, sociétés affiliées, successeurs et ayants droit (collectivement, les « indemnisés de la Banque ») à l'égard de l'ensemble des responsabilités, actions en justice, pénalités, coûts et réclamations, et vous rembourserez aux indemnisés de la Banque les dépenses raisonnables et courantes engagées relativement à ce qui précède (y compris les frais et honoraires juridiques) découlant de votre participation au programme de récompenses de carte de crédit, y compris, mais sans s'y limiter, le délai, l'annulation ou le défaut d'honorer, peu importe la raison, toute opération d'achat ou autres produits qui vous auraient été promis au moment de l'échange de points, ainsi qu'à l'égard des dommages, blessures ou préjudices subis lors de l'utilisation ou de la consommation de tout produit obtenu dans le cadre de l'échange de points. De plus, vous acceptez que tout recours que vous puissiez avoir relativement à un défaut de la part de toute personne ou entité de livrer les produits promis ne sera qu'entre vous et cette autre personne ou entité.
19. **Changement d'adresse.** Vous assumez l'entière responsabilité d'aviser MBNA, sans délai, de tout changement apporté à votre adresse postale ou à vos autres coordonnées. MBNA ne sera pas tenue responsable du courrier ou de toute autre communication perdu, mal acheminé ou retardé, ni des répercussions de ce qui précède, et vous acceptez de libérer MBNA et ses sociétés affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, successeurs et ayants droit respectifs à l'égard de l'ensemble des réclamations portant sur les pertes ou les dommages qui en découlent.
20. **Responsabilité.** Ni MBNA, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés ou mandataires, successeurs et ayants droit respectifs ne seront responsables envers vous à l'égard de toute action que l'un d'entre eux prend ou omet de prendre relativement au programme de récompenses de carte de crédit, à toute modification apportée au programme de récompenses de carte de crédit ou à la résiliation de ce dernier. MBNA et ses sociétés affiliées ou

leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires, successeurs ou ayants droit ne seront tenus responsables d'aucuns dommages-intérêts (y compris directs, indirects, consécutifs, spéciaux ou punitifs) liés à la participation au programme de récompenses de carte de crédit et au type, à la qualité ou à la convenance de produits, de services ou de récompenses offerts dans le cadre du programme de récompenses de carte de crédit.

Les renseignements ci-dessus sont exacts en date du mois d'août 2019. Vous pouvez consulter les présentes modalités à l'adresse www.mbna.ca/francais/home/index.jsp ou en composant le 1-800-870-3675 pour qu'un exemplaire vous soit envoyé.

Tous les renseignements peuvent être modifiés.

mbna

La Banque Toronto-Dominion est l'émettrice de la carte de crédit susmentionnée.

MBNA est une division de La Banque Toronto-Dominion.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD}/ MBNA et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

10061246
MRW208270F

11534_12 IN CR F7 0519
535785(0819)